

Règlement Prix Littéraire du Premier Roman 2022

Objectifs

- Découvrir des primo-romanciers qui ont été édités en 2021.
- Cultiver la curiosité pour des premiers romans.
- Favoriser les rencontres littéraires, les échanges entre lecteurs, auteurs et bibliothécaires.

- **Art. 1**

Le réseau des médiathèques organise à nouveau le prix littéraire du premier roman durant toute l'année 2022.

- **Art. 2**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la durée du prix pendant l'animation si les circonstances l'exigent. Dans ce cas, les participants en seront informés par affichage et/ou par mail.

- **Art. 3**

Le prix est ouvert à tout lecteur de plus de 18 ans inscrit dans le réseau des médiathèques Pau-Pyrénées. Les mineurs de moins de 18 ans pourront participer sous réserve de l'acceptation du présent règlement par les parents, et validée par leur signature.

- **Art. 4**

Chaque participant s'inscrit auprès des bibliothécaires dans les médiathèques ou sur le portail du réseau des médiathèques et s'engage à lire tous les romans pour participer au vote final.

- **Art. 5**

Les livres sélectionnés seront exclusivement réservés pour les participants pendant toute la durée du prix littéraire.

- **Art. 6**

Les participants ne pourront emprunter qu'un livre de la sélection à la fois, pour une durée maximale de 4 semaines.

- **Art. 7**

Une ou deux rencontres avec les participants auront lieu dans les médiathèques (dates à déterminer) pour échanger sur les lectures en cours.

- **Art. 8**

Les participants voteront individuellement pour leur roman favori entre le 1er et le 17 septembre 2022 dans l'urne prévue à cet effet ou bien par correspondance auprès du bibliothécaire.

- **Art. 9**

La clôture du prix aura lieu en décembre 2022 (date encore à déterminer) à la médiathèque André-Labarrère avec la proclamation du vainqueur, en présence du lauréat du prix.